

Comment préparer votre départ

[-> Sortir rapidement du site](#)

[-> Effacer votre historique de navigation](#)

Vous pouvez également décider de quitter le domicile conjugal, avec vos enfants

Pour faire valoir vos droits et empêcher que ce départ ne vous soit reproché, vous pouvez porter plainte ou déposer une main courante au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie, le fait de subir des violences justifie votre départ du domicile.

Comment préparer votre départ

Les papiers et objets à emporter

- Livret de famille / carte d'identité / carte de séjour pour vous et vos enfants
- Carte vitale, carte de mutuelle, carnets de santé, chéquier, carte bancaire, quittance loyer ou autres justificatifs de domicile, bulletin de salaire, avis d'imposition sur les revenus, permis de conduire, carte grise et attestation d'assurance de votre véhicule
- Clés du logement et de votre véhicule
- récépissé dépôt de plainte, témoignages, jugements, certificats médicaux
- Les objets de première nécessité pour les enfants : « doudou » - vêtements ...

Conduite à tenir

- Noter les numéros de téléphone importants (Police, Associations, services sociaux, famille, amis ...)
- identifier les personnes qui peuvent vous aider en cas d'urgence
- informer les enfants de la conduite à tenir dans l'hypothèse d'un nouvel épisode ou accès de violence (sortir du domicile, se réfugier chez les voisins, appeler la police ...)